

« ÊTRE OCCUPÉ, TRAVAILLER »

Fiche d'information à destination des familles dont la personne porteuse d'une déficience intellectuelle est issue de l'enseignement secondaire spécialisé de TYPE 2 et de tout professionnel intéressé.

Pour découvrir les différents milieux de travail ou d'activités...

Il est possible de découvrir des lieux de travail ou d'activités grâce à **des stages ou des essais**.

Ces stages permettent à la personne handicapée de découvrir différents Services d'Accueil de Jours pour Adultes, des lieux de «travail» divers chez un «employeur» potentiel,... sans nécessairement y être engagé ou y avoir une place.

Une personne peut réaliser des stages dans plusieurs endroits différents.

Les écoles d'enseignement secondaire spécialisé proposent également des stages « scolaires » pour découvrir les possibilités d'occupation ou de «travail» pour «l'après-école».

Les Services d'Accueil de Jour pour Adultes : S.A.J.A.

Les SAJA accueillent les personnes handicapées en journée et leur proposent diverses activités en fonction de leurs besoins, compétences et envies (ateliers de production, de bien-être, sportifs, de loisirs, artistiques, ...). Il est parfois possible de réaliser des stages d'essais au préalable dans certains SAJA.

Un accompagnement psycho-social et éducatif personnalisé est mis en place afin de favoriser l'autonomie de la personne et ses compétences par le biais d'activités de travail ou d'occupation. Un service de transport adapté est proposé par certains SAJA.

Les Entreprises de Travail Adapté : E.T.A.

Anciennement appelée « Atelier protégé », l'ETA permet aux personnes handicapées de bénéficier de « conditions de travail adaptées » tout en ayant un emploi rémunéré. Toutefois, les ETA ont des exigences de productivité et d'autonomie.

Dans certaines ETA, les personnes peuvent avoir, pendant 2 ans, un statut de « formation ». Pour bénéficier de ce statut, les personnes doivent être sorties de l'enseignement secondaire spécialisé de Type 2 (Forme 2) ou avoir séjourné en Service Résidentiel pour Adultes (SRA) ou avoir fréquenté un Service d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA). Ensuite, il est parfois possible d'être engagé par l'ETA.

Les activités proposées dans les ETA sont variées et touchent beaucoup de domaines différents (mécanique, restauration, bureautique, horticulture,...). Le salaire est calculé selon les barèmes en vigueur.

Les « Activités Citoyennes »

Les services organisant des «Activités Citoyennes» permettent à la personne handicapée de trouver une activité valorisante, en fonction de ses compétences et de son autonomie, en rendant des services à la communauté.

Ces activités donnent parfois lieu à un «*défraiement symbolique*» mais ne sont pas un «réel emploi».

Certains services pour personnes handicapées (SAJA) développent ces activités. Il faut s'adresser directement à ces services ou à l'Awiph pour connaître plus précisément les conditions et types d'activités (jardinage, cuisine, vente,...). De plus, des *services spécifiques* organisant des «Activités Citoyennes» viennent d'être mis en place.

Pour bénéficier de ces quatre types de services :

- Chaque service a ses propres conditions d'admission : âge, type de handicap, conditions administratives,... Une participation financière peut être demandée (notamment SAJA).
- Un accord préalable de l'Awiph est nécessaire : la personne doit effectuer une demande écrite (*via le formulaire VERT pour les SAJA, ROUGE pour les ETA, accompagné des documents demandés*) au Bureau Régional de l'Awiph de sa région.
Si la personne l'a déjà rencontré, le service souhaité peut introduire lui-même «la demande d'accord préalable» auprès de l'Awiph.
- Une fois l'accord préalable de l'Awiph obtenu, les démarches auprès des différents services peuvent commencer : inscription dans le service ou sur la liste d'attente, stage d'essais,... Néanmoins, il est possible de prendre des contacts et de faire des visites avant l'obtention de cet accord.

N'hésitez pas à vous faire aider dans vos démarches :

Bureau Régional de l'Awiph de LIEGE (ou de votre région)

Rue du Vertbois, 23/25 - 4000 LIEGE

04/221 69 11

brliege@awiph.be

Votre association de parents, votre mutualité, tout service social, ...

Numéro gratuit de l'Awiph



« **Handicontact** »

Personne de contact au sein de votre administration communale qui peut vous informer et vous orienter vers le service ou l'administration apte à répondre à votre demande. Attention : il n'existe pas encore de « handicontact » dans toutes les communes.

ont collaboré :

